

Règlement du TRAIL DE LA MINE 2021

- 1° a : Date de l'épreuve : Dimanche 23 mai 2021 au carreau de la Mine à Saint Germain le Vasson
- 1° b : Epreuve de courses pédestres composée d'un parcours de 12 Km (La Ferrailleuse), de 21 Km (La Balaize) et de 30Km (La Cinglais), organisée par l'association TA2L et inscrite au calendrier du CDCHS 14. L'association se donne le droit d'annuler la course le jour même (raisons climatiques, crises sanitaires ou autres) sans remboursement.
- 2a° : **AUCUNE INSCRIPTION** ne sera prise sur place le jour de la course (inscription en ligne ou par courrier obligatoire avant le 22 mai 2021).
- 2b° : **Le nombre de participants total sera limité à 499.**
- 3° : **Départ du 30 km à 9h00, du 21 km à 9h30 et de du 12 km à 9h45.**
- 4° : A 11h30, les coureurs du 20 et 30 km encore engagés sur le parcours et n'ayant pas encore atteints un point qui sera communiqué au départ de la course, devront abandonner et accepter d'être ramené à l'arrivée par les organisateurs (dans ce cas, la ½ de leurs engagements leurs sera remboursée). L'horaire buté pourra être révisé en cas d'aléas climatique ou autres (précision lors du départ).
- 5° : Le départ et l'arrivée des 3 courses sont au Carreau du Livet – Musée de la Mine à Saint Germain le Vasson.
- 6° a : 12 km ouvert aux Cadets (nés en 2004-2005) et plus.
- 6° b : 20 km ouvert aux Juniors (nés en 2002-2003) et plus.
- 6° c : 30 km ouvert aux Espoirs (nés en 1990-2001) et plus.
- 7° : **Pour les coureurs mineurs, une autorisation parentale pour participer à la course est OBLIGATOIRE (voir bulletin d'inscription).**
- 8° : Les parcours seront balisés par de la rubalise et de nombreux commissaires de route sécuriseront les parcours.
- 9° : Ravitaillements assurés pendant le parcours ainsi qu'à l'arrivée.
- 10° : Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Les frais d'engagement sont de 9 € pour la Ferrailleuse (12km), 12 € pour la Balaize (20km) et 14 € pour la Cinglais (30km). La date limite des inscriptions par courrier est fixée au samedi 25 Mai 2019 midi.
- 11° : **Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme** devront obligatoirement joindre une copie de la licence en cours de validité lors de leur inscription.
Les coureurs licenciés dans une autre Fédération ainsi que les non licenciés devront joindre **impérativement** au bulletin d'inscription l'original du certificat médical de non contre-indication à **la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou ; la photocopie de ce document certifié conforme par l'intéressé.
- 12° : Le retrait des dossards se fera la veille sur le lieu de départ (se renseigner des horaires) ou le jour même à partir de 8h00.
- 13° : Un lot sera remis à chaque coureur ayant franchi la ligne d'arrivée.
- 14° : Pour le podium, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- 15° : Possibilité de manger sur place **uniquement** sur réservation (9 € adulte / 5 € enfant de 12 ans et moins) – possibilité de s'asseoir et de s'abriter sous tente (en fonction des autorisations liées à la crise sanitaire).
- 16° : Droits à l'image. Les coureurs autorisent expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Des photos des participants seront prises durant la course, consultable sur le site internet de l'association TA2L (www.ta2l.net).
- 17° : L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance « responsabilité civile ». Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, Incidents ou litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve.
- 18° : L'assistance médicale sera assurée par des secouristes agréés et d'une ambulance pour le transport (présence d'un docteur en fonction du nombre de participants).
- 19° : Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.
- 20° : Dans le cadre du RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : pas de jet de papiers, bouteilles vides, emballages, etc.... hors zones de ravitaillement où des poubelles seront mises à cet effet. En cas de non respect, l'organisateur pourra prononcer l'exclusion du coureur.

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1986 et avant
Seniors	SE	1987 à 1998
Espoirs	ES	1999 à 2001
Juniors	JU	2002 et 2003
Cadets	CA	2004 et 2005
Minimes	MI	2006 et 2007
Benjamins	BE	2008 et 2009
Poussins	PO	2010 et 2011
École d'Athlétisme	EA	2012 à 2014
Baby Athlé	BB	2015 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1986 - 1982
	M1	1981 - 1977
	M2	1976 - 1972
	M3	1971 - 1967
	M4	1966 - 1962
	M5	1961 - 1957
	M6	1956 - 1952
	M7	1951 - 1947
	M8	1946 - 1942
	M9	1941 - 1937
	M10	1936 et avant